

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	12 juin 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a	46
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii.....	49
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	51
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii	52
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6	55
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1	56
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2.....	57
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7.....	58
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	59
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1	60
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	61
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	62
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	65
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	65

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	66
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	70
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	72
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	73
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	74
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	76
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	77
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	81
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	82
Fonds FEDER Région Sud Garantie.....	82
<i>Fonds FEDER Région Sud Garantie</i>	85
PACA INVESTISSEMENT	89
<i>Prises de participation</i>	91
REGION SUD PRETS.....	95
<i>REGION SUD PRETS</i>	98
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	102
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	104
10.1. Grands projets	104
10.2. Plans d'action communs.....	107
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	110
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	110
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	110
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	111
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	111
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	111
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	112
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	112
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	114
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	115
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	116
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements	

territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	116
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	116
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	116
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 116	
<i>EUSALP</i>	118
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	120
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	120
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	121
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	122
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	123
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	124
Documents.....	125
Résultats de la dernière validation	126

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2019, la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER FSE a été marquée par :

1. La révision du programme à la suite de l'exercice de l'examen de performance effectué par la Commission ;
2. Le défi croissant de certification ;
3. Le lancement d'appels à projets et l'instruction du stock de dossiers des années précédentes.

1. Révision du programme opérationnel à la suite de l'exercice de l'examen de performance :

A un moment clé de la programmation 2014-2020, dès fin 2018, l'autorité de gestion a engagé la réflexion sur la révision du PO. L'analyse des enseignements de la programmation à mi-parcours, faite sur la base des dossiers programmés et en cours d'instruction, pour chaque priorité d'investissement, a conduit l'autorité de gestion à faire les propositions suivantes concernant la révision qui a été soumise à l'approbation du Comité de Suivi du 12 Novembre 2019 et envoyée à la Commission Européenne dans la foulée :

- Réviser les indicateurs de résultats pour les mettre à jour selon la planification stratégique du territoire régional revue en 2017 et faciliter la remontée d'information et les évaluations ;

- Réviser les indicateurs de réalisation pour s'ajuster au PO révisé en 2018 (seules les cibles du cadre de performance ayant été revues en 2018) ;

- Modifier la maquette financière :

- Réallocation de la réserve de performance des axes 2 et 4 vers les axes 1 et 3 pour un montant de 3,9 M€ ;
- Redéploiement de crédits issus de l'axe 2 pour un montant de 9,9 M€ vers l'axe 3 ;
- Une modification de la maquette de l'ITI de la Métropole Nice Côte d'Azur, à sa demande, pour un montant de 0,7 M€ de l'axe 4 vers l'axe 3.

2. Le défi croissant de la certification :

En 2019, l'autorité de gestion a poursuivi la montée en puissance au niveau de la certification et a ainsi dépassé ses objectifs et évité le dégageement d'office :

FEDER :

3 appels de fonds ont été réalisés en 2019 représentant un montant total de dépenses de 67 733 796,37 € pour 67 CSF.

Au total depuis le début de la programmation 169 715 412,52 € de dépenses ont été certifiées. Ainsi, la cible de certification, sur la base des objectifs de dégagement d'office, a été atteinte à 113,74%.

FSE :

2 appels de fonds ont été réalisés en 2019 représentant un montant total de dépenses de 32 087 276,57 € pour 23 CSF.

Au total depuis le début de la programmation 85 228 559,1 M€ de dépenses ont été certifiées. Ainsi, la cible de certification, sur la base des objectifs de dégagement d'office, a été atteinte à 108,85%.

1. Le lancement d'appels à projets et l'instruction du stock de dossiers des années précédentes :

FEDER : 8 appels

Dont 5 appels sur les thématiques suivantes :

- Axe 1- Pi1b ouvert aux entreprises ayant un projet dans le domaine de l'éolien flottant.
- Axe 1 - Pi1b, ouvert aux entreprises de la filière des énergies innovantes en lien avec l'OIR « Energie de demain »
- Axe 2 - Pi2c destiné aux acteurs publics pour accompagner l'essor des territoires intelligents.
- Axe 3- Pi4e (Hors ITI) visant à soutenir les aménagements cyclables intégrés pour développer les déplacements multimodaux
- Axe 4 - Pi9a (Hors ITI) ciblé sur l'amélioration des infrastructures d'accueils des gens du voyage

Et dont 3 appels sur le volet ITI du FEDER visant à terminer la programmation des enveloppes des priorités d'investissement :

- Métropole Aix Marseille Provence : 1 appel (Pi4e) pour favoriser le développement de nouveaux modes de déplacements
- Grand-Avignon : 1 appel (Pi8a) pour développer les activités et les emplois
- Métropole Nice Côte d'Azur : 1 appel (Pi9a) pour améliorer l'employabilité des habitants

Au total, au cours de l'année 2019, 29 dossiers ont été déposés.

Par ailleurs, hors appels à candidatures, la SAS Région Sud Investissement a déposé un dossier pour la création d'un nouveau compartiment à cet instrument financier, « Région Sud Prêts » pour un montant de 12,7 millions de FEDER

En 2019, 45 opérations ont été conventionnées pour un coût total de 158 M. Plus de la moitié de ce montant relève de l'axe prioritaire 3 avec 27 opérations sélectionnées représentant 88,8 M€ de CTE. En 2019, 2 opérations sélectionnées relèvent de l'AT pour un CTE de 16,3 M€.

En 2019, les opérations des ITI représentent 1/5 des dossiers conventionnés, confirmant ainsi la bonne dynamique programmatique du développement territorial intégré.

Instruments financiers :

Du lancement du PO jusqu'au 31/12/2019, 4 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 99,8M€ équivalent à 39% du financement total de l'axe prioritaire 1.

En 2019, 1 opération a été conventionnée pour un CTE de 25,5 M€ équivalent à 83,3% du CTE conventionné au titre de l'axe prioritaire 1. Il s'agit de l'instrument financier de prêts participatifs porté par la SAS Région Sud Investissement qui cible sur 4 ans 260 entreprises traditionnelles ou innovantes et 23,3 M€ d'investissement FEDER/région Sud.

Depuis le début de la programmation, les 4 opérations conventionnées ont permis :

- **Instrument financier de capital investissement** porté par la SAS régions Sud Investissement a pu réaliser :

1. Volet 1 (PI3a) - capital risque : 30 investissements pour 11,8M€
2. Volet 2 (Pi 3d) - capital développement innovant : 9 investissements pour 5,3 M€
3. Volet 2 (pi3d) - capital développement industriel ou de service : 5 investissements pour 3,1 M€

50 % des investissements ont été réalisés dans le secteur des TIC et 18 % respectivement dans les secteurs santé/bien-être et ecotech/Green tech.

- **Instrument financier de garantie** porté par l'EPIC BPI France :

Le montant total des prêts bancaires consentis se porte à 100,5 M€ correspondant à 130 garanties, soit 33,8M€ de prêts garantis pour 108 entreprises.

FSE : 5 appels sur les OS5a, OS5b, OS5c, OS5d et le 1er appel pour l'OS5e à la suite de sa création (Développer et promouvoir l'apprentissage comme vecteur d'insertion professionnelle). **Au total 38 dossiers ont été déposés au cours de l'année 2019.**

Du lancement du PO jusqu'au 31/12/2019, 65 opérations ont été conventionnées avec du FSE, pour un CTE de 174,4M€ équivalent à 59,4% du financement total du programme (AT comprise). Sur cette même période, les bénéficiaires ont déclaré un total de 104,9M€ de dépenses équivalent à 35,7% du financement total du programme (AT comprise). La ventilation de ces montants par axe prioritaire est disponible à la section 3.1 du RAMO.

En 2019, 13 opérations ont été conventionnées pour un coût total de 17,7 M€. Plus de la moitié de ce montant relève de 12 opérations représentant 9,1 M€ de CTE et 1 opération relevant de l'AT représentant 8,7M€ de CTE.

A noter que cette année, pour de nombreux indicateurs, les données indicateurs du FSE sont inférieures à celles de l'année précédente. Cela est dû à la logique de collecte des indicateurs FSE, qui consiste à collecter et valoriser les données au fil de l'eau avant que les CSF excluant un certain nombre de participants non éligible ne soient réalisés.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	RECHERCHE, INNOVATION, PME	<p>Depuis 2014, 55 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 1 pour un CTE de 237,6M€, soit 94,1% de l'allocation totale et un montant FEDER de 103,2M€ soit un taux de programmation de 81,8% Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 94,7M€ de dépenses soit 37,5% de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante : Sur la PI 1a : Depuis 2014, 13 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 45,7M€. Le montant de FEDER programmé est de 17,5M€ soit 83,9% de la dotation. L'autorité de gestion a proposé de réabonder cette priorité d'investissement, très dynamique, dans le cadre de la révision du PO de 2019 à hauteur de 3,8M€ de FEDER. En 2019, plusieurs dossiers sont en cours d'instruction pour un montant prévisionnel de FEDER de 5 M€ environ. Sur la PI 1b : Depuis 2014, 23 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 80,8M€. Le montant de FEDER programmé est de 30,6M€ soit 58,4% de la dotation. En 2019 3 dossiers conventionnés sur la PI1b pour 3,6M€ de CTE et 1,8M€ de FEDER. Sur la PI 3a : Depuis 2014, 10 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 33,1M€. Le montant de FEDER programmé est de 16,1M€ soit 100,6% de la dotation. Depuis le début de la programmation 1 dossier a été conventionné pour la mise en œuvre des instruments financiers représentant 72 % du CTE conventionné de la PI3a. Sur la PI 3d : Depuis 2014, 9 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 78M€. Le montant de FEDER programmé est de 39M€ soit 105,8% de la dotation. En 2019, 1 dossier a été conventionné pour la mise en œuvre de l'instrument financier « Région Sud Investissement » pour un CTE de 25,5 M€ soit 12,7M€ UE.</p>
2	DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES	<p>Depuis 2014, 10 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 2 pour un CTE de 101,5M€, soit 116,3% de l'allocation totale et un montant FEDER de 27,4 soit un taux de programmation de 62,8%. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 43,9M€ de dépenses soit 50,3% de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante : Sur la PI 2a : Depuis 2014, 3 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 94,9M€. Le montant de FEDER programmé est de 24,4 M€ soit 81,9 % de la dotation. En 2019, 1 dossier a été conventionné pour 19 M€ de CTE et 5,3 M€ de FEDER (Extension du réseau</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>départemental de communications électroniques Très Haut Débit) Cette priorité d'investissement dédiée aux infrastructures pour le très haut débit a rencontré de nombreuses difficultés de mise en œuvre Dans le cadre de la révision du PO de 2019, l'autorité de gestion a proposé d'assécher cette mesure (Transfert 12,5 M€ de FEDER vers les axes 1 et 3 et redéploiement de 6,7M€ vers la PI 2c)</p> <p>Sur la PI 2b : Depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,2 M€. Le montant de FEDER programmé est de 0,1 M€ soit 62,8 % de la dotation. Aucun nouvel appel ne sera ouvert sur cette priorité asséchée dans le cadre de la révision du PO de 2019 (0,1 M€ de FEDER transféré vers la PI2c).</p> <p>Sur la PI 2c : Depuis 2014, 6 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6,4M€. Le montant de FEDER programmé est de 2,9 M€ soit 21 % de la dotation. L'autorité de gestion à proposer un transfert intra-axes des priorités 2a et 2b vers la PI2c pour soutenir les projets de transformations numériques des administrations et territoires à hauteur de 6,8M€</p>
3	TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES	<p>Depuis 2014, 67 opérations ont été conventionnées sur cet axe pour un CTE de 199,7M€, soit 118,3% de l'allocation totale et 68,4 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 81,1 %. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 58,3 M€ de dépenses soit 34,5% de l'allocation totale.</p> <p>L'AG a proposé un transfert intra-axes des priorités 4a, 4c et 4d vers la Pi4e pour 4,6M€ UE. Par priorité, les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 4a : Depuis 2014, 5 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6,1 M€. Le montant de FEDER programmé est de 2,5 M€ soit 63,4 % de la dotation. En 2019 1 dossier a pu être conventionné pour 0,3 M€ et 0,17 M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 4c : Depuis 2014, 27 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 70,7 M€ Le montant de FEDER programmé est de 16,8 M€ soit 80,1 % de la dotation. En 2019, 15 dossiers ont été conventionnés pour 41,2 M€ de CTE et 9 M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 4d : Depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,7 M€ Le montant de FEDER programmé est de 0,3 M€ soit 29,1 % de la dotation. En 2019, 1 dossier a été conventionné pour 0,7 M€ de CTE et 0,3 M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 4e : Depuis 2014, 28 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 115,1 M€ Le montant de FEDER programmé est de 45,4 M€ soit 99,1 % de la dotation. En 2019, 1 opération de l'ITI MAMP a été conventionnée pour 8 M€ de CTE et 4 M€ de FEDER et 1</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		opération de l'ITI TPM a été conventionnée pour 0,6 M€ de CTE et 0,3 M€ de FEDER. Sur la PI 6d : Depuis 2014, 6 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 7,1 M€. Le montant de FEDER programmé est de 3,4 M€ soit 27 % de la dotation.
4	INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI	<p>Depuis 2014, 28 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 4 pour un coût total de 24,9M€, soit 61,6% de l'allocation totale et un montant FEDER de 11,2 M€ soit un taux de programmation de 55,6 %. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 8M€ de dépenses soit 19,9% de l'allocation totale.</p> <p>Par priorité les montants de FEDER se répartissent de la manière suivante :</p> <p>Sur la PI 8a : Depuis 2014, 10 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6,9 M€. Le montant de FEDER programmé est de 3,5 M€ soit 42,3 % de la dotation.</p> <p>L'AG a proposé d'assécher cette priorité en réallouant 1,2 M€ issus de la réserve de performance de l'axe 4 sur les axes qui ont atteint leur cadre de performance.</p> <p>ITI : en 2019 3 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 1,6 M€ équivalent à 0,8 M€ de FEDER :</p> <p>MAMP : 1 dossier conventionné pour un CTE de 0,8 M€ équivalent à 0,4 M€ de FEDER NCA : 1 dossier conventionné pour un CTE de 0,2 M€ équivalent à 0,1 M€ de FEDER TPM : 1 dossier conventionné pour un CTE de 0,6 M€ équivalent à 0,3 M€ de FEDER</p> <p>Concernant le volet Hors ITI, 3 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 1,5M€ équivalent à 0,8 M€ de FEDER.</p> <p>Sur la PI 9a : Depuis 2014, 18 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 18M€. Le montant de FEDER programmé est de 7,7 M€ soit 64,8 % de la dotation.</p> <p>ITI : en 2019 3 opérations ont été programmées pour un CTE de 2,2 M€ équivalent à 0,8 M€ de FEDER :</p> <p>GA : 2 dossiers conventionnés pour un CTE de 1 M€ équivalent à 0,3 M€ de FEDER NCA : 1 dossier conventionné pour un CTE de 0,3 M€ équivalent à 0,1 M€ de FEDER TPM : 1 dossier conventionné pour un CTE de 1 M€ équivalent à 0,4 M€ de FEDER</p>
5	INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	<p>Depuis 2014, 63 opérations ont été conventionnées sur l'axe prioritaire 5 pour un coût total de 163M€, soit 57,6% de l'allocation totale et un montant FSE de 81,1 M€ soit un taux de programmation de 57,3 %.</p> <p>Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté à l'autorité de gestion un montant total de 100,6M€ de dépenses soit 35,5% de l'allocation totale.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Par objectif spécifique, les montants de FSE se répartissent de la manière suivante :</p> <p>OS5a : Depuis 2014, 14 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 7,2 M€ et un montant FSE de 3,5 M€</p> <p>OS5b : Depuis 2014, 13 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 142,6 M€ et un montant de FSE de 71,2 M€.</p> <p>OS5c : Depuis 2014, 30 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 8,9 M€ et un montant de FSE de 4,2 M€</p> <p>OS5d : Depuis 2014, 4 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 1,8 M€ et un montant de FSE de 0,9 M€</p> <p>OS5e : Depuis 2014, 2 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 2,5 M€ et un montant de FSE de 1,3 M€.</p> <p>Les problèmes majeurs rencontrés dans la mise en œuvre de l'axe et les mesures prises pour y remédier sont développés en section 6 du RAMO.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Depuis 2014, 4 dossiers d'assistance technique ont été conventionnés pour un CTE de 21,2M€ soit 106,7% de l'allocation totale.</p> <p>Le montant de dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion est de 7,9M€, soit 39,9% de l'allocation totale.</p> <p>2 dossiers d'assistance technique ont été conventionnés en 2019 pour un CTE de 16,3 M€.</p>
7	Assistance technique FSE	<p>Depuis 2014, 2dossiers d'assistance technique ont été conventionnés pour un CTE de 11,5M€ soit 110,1% de l'allocation totale.</p> <p>Le montant de dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion est de 4,3 M€, soit 41,3% de l'allocation totale.</p> <p>1 dossier d'assistance technique a été conventionné en 2019 pour un CTE de 8,6M€.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			4,90			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			56,15			La baisse de la valeur conventionnée entre 2018 et 2019 résulte d'une erreur de saisie dans le système informatique Synergie sur une opération qui a été corrigée.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	50,00			106,10			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	50,00			570,50			
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	12,00			7,00			
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	12,00			22,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	57,15			56,15			38,25		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	550,50			550,50			281,50		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	7,00			0,00			0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	21,00			24,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	37,25			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	275,50			0,00		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00			0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	11,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1a - ACCROITRE LES ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir1a	Nombre de publications dans les DAS et les Ket's	publication	Plus développées	1 821,00	2014	1 866,00	1 025,00		Cet indicateur fait actuellement l'objet d'une demande de révision auprès de la CE.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir1a	Nombre de publications dans les DAS et les Ket's	1 025,00		1 025,00		1 821,00		1 821,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1a	Nombre de publications dans les DAS et les Ket's	1 821,00	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			70,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	80,00			90,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			30 441 187,30			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			32 898 186,65			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	30,00			73,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	30,00			81,00			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00			82,00			75,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	32 898 186,65			32 637 780,32			30 404 321,44		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	81,00			81,00			74,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	61,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	9 975 824,39			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	61,00			0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1b - DEVELOPPER L'INNOVATION, LA CREATION DE VALEUR ET L'EMPLOI DANS LES FILIERES STRATEGIQUES ET PAR LES TECHNOLOGIES CLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir1b1	Pourcentage d'entreprises innovantes ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D dans les DAS et KET's	entreprises	Plus développées	33,00	2011	50,00	76,00		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.
Ir1b2	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales dans les DAS et KET's	brevets	Plus développées	513,00	2014	539,00	586,00		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.
Ir1b3	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	nombre d'emplois	Plus développées	196 678,00	2014	199 678,00	207 443,00		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir1b1	Pourcentage d'entreprises innovantes ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D dans les DAS et KET's	76,00		76,00		33,00		33,00	
Ir1b2	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales dans les DAS et KET's	586,00		586,00		513,00		513,00	
Ir1b3	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	207 443,00		207 443,00		196 678,00		196 678,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1b1	Pourcentage d'entreprises innovantes ayant plus de 5% de leur chiffre d'affaires consacrée aux dépenses R&D dans les DAS et KET's	33,00	
Ir1b2	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales dans les DAS et KET's	513,00	
Ir1b3	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clefs	196 678,00	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	856,00		64,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	856,00		138,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	840,00		21,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	840,00		50,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 000 000,00		8 035 990,28			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 000 000,00		80 096 556,86			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00		3,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00		153,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	64,00		0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	138,00		62,00			62,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	21,00		0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	50,00		120,00			120,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 035 990,28		0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	22 202 032,08		21 269 456,21			21 269 456,21		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	153,00		135,00			135,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	70,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	269 456,21			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	120,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3a - Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les filières stratégiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir3a	Taux de création d'entreprises dans les DAS	Entreprises	Plus développées	14,53	2014	16,53	9,90		V Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir3a	Taux de création d'entreprises dans les DAS	9,90		9,90		14,53		14,53	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3a	Taux de création d'entreprises dans les DAS	14,53	

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	600,00			27,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	600,00			701,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	500,00			26,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	500,00			955,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		300,00			0,00			La valeur 2019 est plus faible que la valeur 2018 car l'indicateur avait été conventionné par erreur. Dans le cadre de la révision du PO , cet indicateur sera supprimé de la PI3d.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		300,00			0,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	15 000 000,00			4 851 175,94			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	15 000 000,00			52 457 894,78			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00			43,00			La baisse de la valeur conventionnée entre 2018 et 2019 s'explique par une incohérence entre la valeur saisie sur le système informatique Synergie et la convention papier pour un dossier. Par souci de traçabilité, il a été décidé de conserver la valeur de la convention papier. Cette opération pourra faire l'objet d'un avenant.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	27,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	701,00			48,00			45,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	26,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	695,00			45,00			45,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1,00			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	4 851 175,94			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			27 500 000,00			27 500 000,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 376,00			20,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3d - Développer les entreprises, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir3d	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	Milliards d'euros	Plus développées	1,00	2012	1,50	-2,80		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir3d	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	-2,80		-2,80		0,13		1,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3d	Excédent du commerce extérieur régional (hors secteurs pétroliers et hydrocarbures)	1,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	100 000,00			5 284,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	100 000,00			75 649,00			
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	74 435,00			6 441,00			
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	74 435,00			84 535,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			75 649,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	6 441,00			0,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	66 235,00			66 235,00			66 235,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			0,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	66 235,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS2a - CONNECTER AU TRES HAUT DEBIT LES SITES PRIORITAIRES, STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	Site prioritaire	Plus développées	78,00	2014	443,00	78,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	78,00		78,00		78,00		78,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	78,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			0,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS2b - Renforcer les usages du numérique dans les PME/TPE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir2b	Taux de PME déclarant des usages avancés	% d'entreprises	Plus développées	42,00	2014	65,00	44,90		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir2b	Taux de PME déclarant des usages avancés	44,90		44,90		42,00		42,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2b	Taux de PME déclarant des usages avancés	42,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	47,00			25,00			
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	47,00			23,00			La baisse de la valeur entre 2018 et 2019 s'explique par la déprogrammation d'une opération.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	21,00			0,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	31,00			22,00			22,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	1,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS2c - Développer les services numériques au service des territoires et des citoyens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir2c	Part du territoire régional ayant développé des nouveaux services numériques	population	Plus développées	73,40	2014	85,00	73,00		Cet indicateur fait l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir2c	Part du territoire régional ayant développé des nouveaux services numériques	73,00		73,00		73,04		73,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2c	Part du territoire régional ayant développé des nouveaux services numériques	73,40	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	11,00			2,60			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	11,00			17,90			La baisse de la valeur conventionnée entre 2018 et 2019 s'explique par une erreur de saisie dans le système informatique Synergie sur un dossier qui a été corrigée.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	39 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	39 000,00			2 934,00			La baisse de la valeur conventionnée entre 2018 et 2019 s'explique par une erreur de saisie dans le système informatique Synergie sur un dossier qui a été corrigée.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,60			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	19,14			2,30			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 369,00			616,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS4a - AUGMENTER LA PART D'ENERGIE RENEUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ENERGIE REGIONALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	pourcentage	Plus développées	10,00	2011	20,00	14,00		valeur actualisée pour 2018

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	9,40		11,20		10,40		10,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	10,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 000,00			1 030,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 000,00			4 452,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			981 290,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			921 234,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	47 000,00			304,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	47 000,00			53 567,94			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	860,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 492,00			1 282,00			1 282,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	981 290,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			921 234,00			921 234,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	162,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 748,43			2 686,62			2 686,62		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	860,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	185 934,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 160,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS4c - ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	Millions de Tep/an (tonnes équivalent pétrole)	Plus développées	4,20	2012	3,50	3,69		valeur actualisée pour 2018

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	3,56		3,72		3,90		4,20	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	4,20	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	10 000,00			0,00			
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	10 000,00			205,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	205,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension
Objectif spécifique	OS4d - REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE GRACE AUX SYSTEMES INTELLIGENTS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	économies d'énergie	Plus développées	3,00	2012	35,00	3,00		Valeur non actualisée en 2019

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00		3,00		3,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 252,00			468,80			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 252,00			16 712,62			
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			3,00			
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			14,00			
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			0,00			
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	68,80			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16 308,70			15 286,70			15 351,14		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	3,00			0,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	9,00			5,00			3,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	0,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	0,00			0,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS4e - AUGMENTER LE REPORT MODAL SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir4e1	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	Millions de voyageurs TER/an	Plus développées	332,00	2013	415,16	585,30		Données pour l'année 2018.
Ir4e2	Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien	part modale	Plus développées	8,00	2013	10,00	8,00		Cet indicateur fait actuellement l'objet d'une demande de révision auprès de la CE. Il n'est pas actualisable en l'état.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir4e1	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	336,70		324,39		324,39		332,00	
Ir4e2	Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien	8,00		8,00		8,00		8,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4e1	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	332,00	
Ir4e2	Pourcentage de la part modale des transports collectifs pour les déplacements au quotidien	8,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	200,00			0,00			
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	200,00			6,46			La baisse de la valeur conventionnée s'explique par la passation d'un avenant faisant baisser la valeur de cet indicateur.
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	15,00			1,00			
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	15,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00			0,00	0,00	
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	11,56			11,56			7,96		
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	9,00			9,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00		
F	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00		
S	Ir6d	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS6d - REDUIRE LA PRESSION SUR LA BIODIVERSITE EN INTERVENANT SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir6d	Surfaces artificialisées	ha/an	Plus développées	9 386,00	2012	5 000,00	12 438,00		Dernière valeur disponible : 2018

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	12 438,00		11 782,00		11 214,00		12 234,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	9 250,00	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 8a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	156,00			35,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	156,00			466,00			
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			0,00			
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			2 823,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	370,00			402,00			2,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	1 896,00			481,00			389,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	OS8a4 - DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	Chômeur	Plus développées	11,60	2012	10,00	11,00		Valeur non actualisée en 2019.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,00		11,47		11,60		11,60	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,60	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	104 000,00			10 280,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	104 000,00			349 309,00			La baisse de la valeur entre 2018 et 2019 s'explique par une erreur sur un dossier pour lequel le CO37 a été renseigné dans le système informatique Synergie mais pas dans la convention papier entre le porteur de projet et l'AG. Dans un souci de cohérence, l'AG a décidé de reporter la valeur conventionnée sur la convention papier. Cet opération pourra faire l'objet d'un avenant.
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	4 300,00			3 901,00			
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	4 300,00			15 624,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	185,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	409 003,00			39 273,00			1 351,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	3 901,00			0,00			0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	11 708,00			2 510,00			1 170,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00			0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS9a4 - AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	Equipement	Plus développées	1 567,00	2013	1 645,00	1 560,00		Indicateur non actualisé pour 2019

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 560,00		1 600,00		1 600,00		1 567,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 567,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					3 359,00	1 839,00	1 520,00					113,00	128,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					1 058,00	688,00	370,00					74,00	32,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	480,00		342,00	261,00	81,00	0,71				31,00	7,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					9 821,00	5 280,00	4 541,00					469,00	406,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 254,00		7 440,00	4 007,00	3 433,00	2,29				405,00	338,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 933,00	1 484,00	1 449,00					158,00	146,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	191,00		202,00	142,00	60,00	1,06				15,00	14,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					8 185,00	4 357,00	3 828,00					462,00	393,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					8 415,00	4 360,00	4 055,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 218,00		6 403,00	3 359,00	3 044,00	2,89				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					197,00	97,00	100,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					6 372,00	3 293,00	3 079,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	477,00	419,00	798,00	591,00	333,00	314,00	118,00	68,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	209,00	124,00	172,00	125,00	122,00	58,00	109,00	30,00	2,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	50,00	28,00	65,00	25,00	51,00	12,00	63,00	8,00	1,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 882,00	1 321,00	2 201,00	1 974,00	596,00	726,00	132,00	114,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1 506,00	1 062,00	1 602,00	1 486,00	425,00	499,00	69,00	48,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	472,00	470,00	562,00	558,00	225,00	241,00	60,00	34,00	7,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	42,00	24,00	42,00	15,00	23,00	4,00	14,00	3,00	6,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 556,00	1 210,00	1 670,00	1 578,00	500,00	561,00	165,00	86,00	4,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2 594,00	2 173,00	420,00	463,00	1 346,00	1 419,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1 930,00	1 652,00	347,00	308,00	1 082,00	1 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	59,00	56,00	9,00	13,00	29,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1 880,00	1 656,00	328,00	328,00	1 085,00	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	Proportion (Pourcentage de participation)		Proportion	60,00%						4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)		Proportion	83,00%						%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)		Proportion	79,00%			109,65			86,62%	86,16%	83,93%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	Nombre (Apprentis)		Nombre	34 300,00			4,12			141 227,00	94 492,00	46 735,00	28 998,00	19 628,00	9 370,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%	4,30%		4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	0,00%	0,00%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,62%	86,16%	83,93%	0,00%	0,00%	0,00%		86,62%	86,16%	83,93%	99,00%	%	%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	112 229,00	74 864,00	37 365,00	28 769,00	19 391,00	9 378,00		83 460,00	55 473,00	27 987,00	27 995,00	18 591,00	9 404,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%	4,40%		4,40%	0,00%	0,00%	4,40%	0,00%	0,00%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%		%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,42%	86,79%	86,07%	51,56%	51,56%	51,56%		87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	55 465,00	36 882,00	18 583,00	27 887,00	18 439,00	9 448,00		27 578,00	18 443,00	9 135,00	27 578,00	18 443,00	9 135,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir101	Taux de participation des acteurs de l'orientation à un programme global innovant	Plus développées	4,40%	0,00%	0,00%	4,40%	4,40%	4,40%	
Ir102	Taux de satisfaction des professionnels ayant suivi une formation	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				15 321,00	7 814,00	7 507,00				2 173,00	1 131,00	1 042,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				4 607,00	2 261,00	2 346,00				623,00	307,00	316,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				6 632,00	3 911,00	2 721,00				690,00	359,00	331,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	879,00			1 867,00	1 269,00	598,00	2,12			297,00	183,00	114,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	4 930,00	2 465,00	2 465,00	10 065,00	5 914,00	4 151,00	2,04	2,40	1,68	1 211,00	678,00	533,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				698,00	324,00	374,00				109,00	56,00	53,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				698,00	324,00	374,00				109,00	56,00	53,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	14 550,00			12 023,00	6 990,00	5 033,00	0,83			1 223,00	693,00	530,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	4 141,00	2 071,00	2 070,00	6 226,00	3 061,00	3 165,00	1,50	1,48	1,53	949,00	454,00	495,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 544,00	1 546,00	1 998,00				662,00	315,00	347,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	19,00	10,00	9,00	3 508,00	1 813,00	1 695,00	184,63	181,30	188,33	467,00	251,00	216,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 401,00	678,00	723,00				228,00	102,00	126,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				9 116,00	4 698,00	4 418,00				1 259,00	685,00	574,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				520,00	369,00	151,00				51,00	40,00	11,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				2 641,00	1 349,00	1 292,00				358,00	172,00	186,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	5,00			2,00			0,40			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					29 961,00						2 863,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	5 449,00	2 937,00	2 512,00	5 624,00	2 796,00	2 828,00	1 657,00	742,00	915,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 603,00	833,00	770,00	1 645,00	797,00	848,00	587,00	256,00	331,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 864,00	1 042,00	822,00	2 325,00	1 389,00	936,00	1 215,00	728,00	487,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	553,00	318,00	235,00	441,00	286,00	155,00	349,00	293,00	56,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3 280,00	1 868,00	1 412,00	3 396,00	1 992,00	1 404,00	1 610,00	951,00	659,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	255,00	122,00	133,00	249,00	115,00	134,00	74,00	27,00	47,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	255,00	122,00	133,00	249,00	115,00	134,00	74,00	27,00	47,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3 697,00	2 172,00	1 525,00	4 564,00	2 597,00	1 967,00	1 873,00	1 046,00	827,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 243,00	1 144,00	1 099,00	2 151,00	1 062,00	1 089,00	680,00	315,00	365,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 331,00	638,00	693,00	1 198,00	495,00	703,00	288,00	83,00	205,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 123,00	602,00	521,00	1 215,00	589,00	626,00	407,00	226,00	181,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	471,00	237,00	234,00	475,00	231,00	244,00	189,00	84,00	105,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	3 242,00	1 719,00	1 523,00	3 420,00	1 737,00	1 683,00	1 011,00	453,00	558,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	163,00	119,00	44,00	159,00	99,00	60,00	84,00	60,00	24,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	875,00	478,00	397,00	967,00	486,00	481,00	357,00	171,00	186,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	2,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		7 313,00			7 949,00			2 888,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	418,00	208,00	210,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	149,00	68,00	81,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	517,00	375,00	142,00	21,00	18,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	212,00	177,00	35,00	15,00	12,00	3,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	547,00	407,00	140,00	21,00	18,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	11,00	4,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	11,00	4,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	646,00	465,00	181,00	20,00	17,00	3,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	202,00	85,00	117,00	1,00	1,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	65,00	15,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	287,00	138,00	149,00	9,00	7,00	2,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	38,00	24,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	181,00	101,00	80,00	3,00	3,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	60,00	48,00	12,00	3,00	3,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	83,00	41,00	42,00	1,00	1,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		4 404,00			4 544,00		

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	Personnes	5 521,00			23 180,00	11 016,00	12 164,00	4,20			0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	Personnes	163,00			443,00	406,00	37,00	2,72			19,00	19,00	0,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	Personnes	2 581,00			1 324,00	653,00	671,00	0,51			222,00	127,00	95,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	Nombre	30,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	382,00	80,00	302,00	931,00	334,00	597,00	21 867,00	10 602,00	11 265,00	0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	55,00	49,00	6,00	44,00	39,00	5,00	169,00	152,00	17,00	145,00	137,00	8,00	11,00	1,00	
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	511,00	267,00	244,00	437,00	208,00	229,00	137,00	45,00	92,00	17,00	6,00	11,00	0,00	0,00	
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			56,50			
S	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes		184,00			249,72			
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		10,00			24,00			
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		10,00			33,00			
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			30,00			
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions		100,00			46,00			
F	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			5,00			
S	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi		13,00			26,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	9,26			6,41			9,55		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	42,13			42,13			42,13		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	24,00			24,00			0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	21,00			21,00			21,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	30,00			30,00			0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	6,00			6,00			6,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	5,00			5,00			0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	8,00			8,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00			0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00			0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00			0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00			0,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00			0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00			0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00			0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.1

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir61	Taux d'erreur	Pourcentage		3,42	2013	2,00	1,31		Donnée 2018 issue du RAC: Taux d'erreur constaté sur l'échantillon

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	1,31		3,42		3,42		3,42	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	3,42	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / OS6.2

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	Taux d'information		14,00	2014	20,00	15,00		Source : Enquête IFOP pour la Région PACA, (janvier 2019)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	15,00		17,00		17,00		14,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	14,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		Personnes	56,00			71,62			1,28			14,73		
IR7b	Participants en formation		Personnes	140,00			219,00			1,56			36,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		Contrôles sur site	150,00			155,00			1,03			13,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		Séminaires	10,00			30,00			3,00			3,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		Actions	100,00			84,00			0,84			16,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		Comité de suivi	13,00			17,00			1,31			4,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		13,87			14,73			14,16			10,54			3,59		
IR7b	Participants en formation		35,00			26,00			46,00			54,00			22,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		49,00			61,00			32,00			0,00			0,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		4,00			7,00			16,00			0,00			0,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		22,00			16,00			15,00			14,00			1,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		5,00			3,00			2,00			2,00			1,00		

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS7.1 - GARANTIR UNE GESTION DU FSE EFFICACE SECURISEE ET LISIBLE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / OS7.1

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Nombre (Nombre de porteurs de projets)		Nombre	100,00			2,77%			277,00			33,00			
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		Proportion (Taux d'information)		Proportion	20,00 %						15,00 %	%	%	15,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		244,00			61,00				183,00			40,00					
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		15,00%	%	%	15,00%	%	%		17,00%	%	%	17,00%	%	%			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		143,00			56,00				87,00			87,00					
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		17,00%	%	%	17,00%	%	%		14,00%	%	%	14,00%	%	%			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014											
			Cumulé			Total annuel			Qualitative					
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		0,00			0,00								
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		14,00%	%	%	14,00%	%	%						

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	193
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	45
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	158,00					
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	45,00					
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	12 887 166,22					
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	87 875 571,71					
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	7,00					
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	30 090 698,73					
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	6 441,00					
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1,00					
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	21,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 030,00					
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00					
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	40 281 728,66					
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35,00					
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	7 556 291,77					
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	3 901,00					
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	1 867,00	1 269,00	598,00	297,00	183,00	114,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	12 023,00	6 990,00	5 033,00	1 223,00	693,00	530,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	6 226,00	3 061,00	3 165,00	949,00	454,00	495,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2,00			0,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	83 010 181,99					
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 324,00	653,00	671,00	222,00	127,00	95,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	158,00	0,00	0,00	
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	45,00	0,00	0,00	
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	12 887 166,22	0,00	0,00	
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	56 569 241,81	19 395 613,65	0,00	
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	7,00	0,00	0,00	
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	21 692 969,77	3 895 426,87	0,00	
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	6 441,00	0,00	0,00	
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1,00	0,00	0,00	
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	21,00	0,00	0,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60	0,00	0,00	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	860,00	0,00	0,00	
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00	0,00	0,00	
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	33 422 631,41	7 410 893,64	0,00	
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00	0,00	0,00	
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35,00	0,00	0,00	
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	5 758 718,67	0,00	0,00	
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	3 901,00	0,00	0,00	
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	1 570,00	1 017,00	576,00	
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	10 800,00	7 103,00	2 539,00	
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	5 277,00	3 034,00	883,00	
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2,00	0,00	0,00	
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	52 109 194,50	24 326 596,97	0,00	
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 102,00	591,00	154,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	0,00	0,00
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	227,00	15,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	666,00	20,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	203,00	1,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	0,00	0,00
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	17,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	58			93,00		
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			875,00		
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	4910000			48 500 000,00		
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	39 961 393,32			252 364 000,00		
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	6			12,00		
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	13 809 232,65			87 208 000,00		
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	20 200			74 435,00		
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	1			1,00		
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	13			47,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,9			11,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	800			5 000,00		
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	920000			920 000,00		
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	26 726 067,87			168 780 336,00		
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	4			11,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			156,00		
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FEDER	Plus développées	6 393 784,93			40 378 000,00		
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	1600			4 300,00		
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	227			879,00		
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	1479			14 550,00		
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Number	FSE	Plus développées	3993			4 141,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			(CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)			développées						
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2			5,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros (%)	FSE	Plus développées	44 803 423,21			283 089 057,00		
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	192			2 581,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	252 364 000,00	50,00%	237 563 451,56	94,14%	189 257 845,94	94 736 624,87	37,54%	55
2	FEDER	Plus développées	Total	87 208 000,00	50,00%	101 488 986,48	116,38%	56 086 193,69	43 930 487,75	50,37%	10
3	FEDER	Plus développées	Total	168 780 336,00	50,00%	199 741 792,59	118,34%	126 622 662,53	58 347 686,15	34,57%	67
4	FEDER	Plus développées	Total	40 378 000,00	50,00%	24 881 622,71	61,62%	15 330 750,52	8 033 678,91	19,90%	28
5	FSE	Plus développées	Total	282 942 364,00	50,00%	163 010 358,57	57,61%	89 412 273,71	100 661 686,72	35,58%	63
6	FEDER	Plus développées	Total	19 902 136,00	50,00%	21 251 003,02	106,78%	10 625 501,51	7 952 259,21	39,96%	4
7	FSE	Plus développées	Total	10 414 172,00	50,00%	11 467 352,94	110,11%	5 733 676,47	4 302 880,72	41,32%	2
Total	FEDER	Plus développées		568 632 472,00	50,00%	584 926 856,36	102,87%	397 922 954,19	213 000 736,89	37,46%	164
Total	FSE	Plus développées		293 356 536,00	50,00%	174 477 711,51	59,48%	95 145 950,18	104 964 567,44	35,78%	65
Total général				861 989 008,00	50,00%	759 404 567,87	88,10%	493 068 904,37	317 965 304,33	36,89%	229

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		06	FR82	439 400,00	200 000,00	434 500,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		20	FR82	1 443 725,00	721 863,00	802 101,29	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR82	391 960,00	195 980,00	394 800,76	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		20	FR82	190 772,00	95 386,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR82	478 892,91	215 501,81	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		07	FR82	13 114 099,00	8 524 164,35	1 913 817,05	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		10	FR82	11 853 791,15	6 877 966,76	1 460 549,04	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		11	FR82	2 473 296,82	865 653,89	1 933 386,82	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		12	FR82	730 689,56	365 344,78	415 456,05	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		13	FR82	520 334,65	260 167,32	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		17	FR82	4 064 962,00	2 032 481,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	03		20	FR82	400 000,00	200 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		08	FR82	12 225 172,98	6 112 586,49	11 309 451,72	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR82	4 890 900,41	4 675 660,20	2 292 627,38	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR82	8 300 658,39	6 840 327,06	5 098 535,74	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR82	2 981 073,49	2 735 464,07	795 012,00	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR82	6 130 000,00	4 680 000,00	1 676 736,01	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		22	FR82	22 037 595,38	13 090 000,00	5 562 806,93	3
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		20	FR82	4 190 000,00	3 461 216,22	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		18	FR82	3 317 200,00	2 256 807,46	2 671 357,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR82	3 006 668,80	2 709 640,99	1 713 223,32	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		20	FR82	3 040 000,00	3 040 000,00	2 226 250,48	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		24	FR82	5 550 000,00	5 475 000,00	1 093 075,65	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		06	FR82	2 180 880,98	1 610 657,49	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR82	10 000 000,00	5 000 000,00	10 124 686,23	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	02	07	03		18	FR82	1 891 719,46	963 847,89	2 080 196,82	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		07	FR82	400 000,00	200 000,00	472 065,77	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		13	FR82	2 395 485,02	1 087 160,74	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		20	FR82	2 882 507,04	1 441 253,52	1 620 885,41	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		07	FR82	263 060,77	131 530,39	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		10	FR82	472 601,00	200 000,00	328 471,90	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		13	FR82	728 292,23	509 804,53	473 478,42	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		22	FR82	940 505,14	470 252,57	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	03		05	FR82	479 584,18	239 792,09	136 365,04	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		01	FR82	1 120 000,00	560 000,00	218 430,31	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR82	1 409 293,20	984 005,32	932 683,93	1
1	FEDER	Plus développées	067	03	01	07	03		16	FR82	55 860 038,00	55 860 038,00	21 537 269,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	03	07	07	03		16	FR82	23 968 292,00	23 968 292,00	9 888 749,06	1
1	FEDER	Plus développées	067	05	07	07	03		16	FR82	20 000 000,00	20 000 000,00	5 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		07	FR82	800 000,00	400 000,00	129 655,74	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	02	07	02		13	FR82	36 128 000,00	21 942 000,00	7 239 590,84	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR82	39 703 880,00	19 901 293,00	24 665 916,97	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		18	FR82	19 022 467,00	9 813 038,00	6 906 567,09	1
2	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	02		08	FR82	765 592,00	382 796,00	455 526,05	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR82	2 060 000,00	1 480 000,00	817 828,73	2
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		22	FR82	1 750 000,00	1 330 000,00	2 035 317,60	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		24	FR82	1 147 353,00	781 219,45	1 167 329,11	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	02	07	02		18	FR82	660 400,00	330 200,00	538 960,38	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR82	251 294,48	125 647,24	103 450,98	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR82	358 726,21	278 122,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		24	FR82	685 160,00	547 678,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR82	1 715 280,31	1 456 542,15	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		24	FR82	3 018 563,40	1 358 353,53	7 467 311,23	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	06		22	FR82	303 179,00	239 544,79	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR82	908 946,06	227 236,52	875 809,24	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		08	FR82	14 132 035,66	6 806 364,48	0,00	5
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR82	37 232 299,39	24 350 652,26	17 445 491,16	10
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		18	FR82	514 117,32	410 000,00	324 879,87	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		21	FR82	1 872 903,12	1 609 984,92	2 101 407,07	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		08	FR82	4 472 135,00	1 086 400,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		17	FR82	9 553 755,05	3 166 574,93	818 621,51	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		18	FR82	813 750,00	631 609,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		08	FR82	602 444,26	123 650,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		18	FR82	437 178,00	437 178,00	435 993,87	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		24	FR82	103 000,00	103 000,00	104 423,58	1
3	FEDER	Plus développées	015	01	01	07	04		10	FR82	747 683,57	299 073,43	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	01	04		18	FR82	5 942 325,00	2 163 465,00	7 264 457,26	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR82	57 224 208,72	45 216 494,90	711 993,32	12
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		17	FR82	1 708 741,00	1 708 741,00	810 630,72	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		18	FR82	6 700 000,00	1 500 000,00	9 749 077,16	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR82	12 655 200,00	9 974 000,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		18	FR82	590 000,00	472 000,00	571 214,38	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		12	FR82	6 107 228,12	3 345 495,45	2 800 286,33	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		18	FR82	4 496 650,00	3 147 655,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		24	FR82	8 580 000,00	4 342 754,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR82	5 358 522,00	2 768 232,20	305 800,62	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		18	FR82	5 167 255,45	3 148 391,78	3 405 763,29	3
3	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		18	FR82	571 263,67	396 891,70	415 346,37	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		18	FR82	2 489 447,90	1 244 723,95	961 929,09	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		08	FR82	2 427 865,84	2 079 925,00	1 048 387,03	2
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		10	FR82	666 935,54	396 935,54	626 719,40	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		18	FR82	319 143,00	319 143,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	1 265 850,00	1 265 850,00	102 143,65	1
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	01	09		21	FR82	1 542 528,73	624 941,55	480 106,55	3
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	02	09		18	FR82	1 282 587,20	842 587,20	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		20	FR82	170 000,00	85 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	054	01	01	07	09		21	FR82	3 190 036,82	2 552 029,45	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		15	FR82	804 000,00	608 402,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		21	FR82	604 860,00	322 430,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		12	FR82	294 370,00	147 185,00	294 760,57	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		18	FR82	780 132,60	570 066,30	787 198,78	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		19	FR82	2 010 160,62	1 005 080,31	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		21	FR82	7 369 371,89	3 868 316,80	3 708 119,17	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		24	FR82	893 688,00	750 060,75	802 941,47	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	02	09		21	FR82	420 890,00	317 496,00	196 889,41	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		21	FR82	815 200,00	407 600,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		24	FR82	570 924,50	377 462,25	64 815,07	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	08		18	FR82	385 000,00	308 000,00	51 575,00	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		08	FR82	1 080 496,92	1 061 424,20	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		24	FR82	467 417,60	382 689,80	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	072	01	01	01	08		18	FR82	2 199 957,83	1 099 978,91	1 647 272,89	1
5	FSE	Plus développées	117	01	01	01		08	18	FR82	371 509,61	340 443,81	0,00	1
5	FSE	Plus développées	117	01	01	07		08	18	FR82	1 179 312,00	957 056,00	752 512,91	4
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR82	44 387 674,40	25 613 666,99	21 122 656,35	34
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR82	117 071 862,56	62 501 106,91	78 786 517,46	24
6	FEDER	Plus développées	001	01	01	07			18	FR82	458 330,96	229 165,48	215 119,06	1
6	FEDER	Plus développées	121	01	01	01			18	FR82	4 452 409,06	2 226 204,53	3 434 482,78	1
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR82	16 340 263,00	8 170 131,50	4 302 657,37	2
7	FSE	Plus développées	121	01	01	07		08	18	FR82	2 771 244,94	1 385 622,47	1 814 761,39	1
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR82	8 696 108,00	4 348 054,00	2 488 119,33	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2019, l'Autorité de Gestion a lancé l'évaluation d'impact du FSE.

Le champ retenu pour cette évaluation concerne la Commande Publique de Formation cofinancée par le FSE et qui concentre la majeure partie des crédits alloués.

C'est le groupement Observatoire Régional des Métiers (ORM) - Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ) qui, en tant que prestataire, mène cette **évaluation contrefactuelle** qui doit permettre d'améliorer **la connaissance du dispositif de formation professionnelle régional**.

L'autorité de gestion souhaite savoir quel a été **l'impact de la formation suivie sur l'insertion professionnelle des participants 6 mois et 18 mois après leur sortie de formation**.

Outre l'incidence de la formation professionnelle sur l'insertion professionnelle des stagiaires et sa temporalité, plusieurs hypothèses pourraient être vérifiées :

- 1 - L'incidence de la **durée de la formation sur l'insertion** ;
- 2 - L'incidence de l'**obtention du diplôme sur l'insertion** ;
- 3 - L'incidence de la **formation sur les conditions d'emploi** ;
- 4 - L'incidence de la **filière de formation sur le secteur de l'emploi**.

L'évaluation doit montrer la valeur ajoutée de la formation sur le parcours des participants par rapport à un public n'ayant pas eu accès à la formation.

En 2019, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration du référentiel d'évaluation et la construction du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des missions locales pour la construction du groupe témoin. Un suivi de cohorte doit être effectué sur 3 années.

Les résultats de cette évaluation sont attendus pour 2022.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

--

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2019 a dû faire face aux retombées de difficultés antérieures qui ont impacté l'examen de performance mais auxquelles l'AG avait d'ores et déjà commencé à travailler tout en poursuivant un important travail d'instruction et de certification et en mobilisant les équipes sur la préparation du futur PO.

FEDER :

1- Si le taux de programmation global affiche une bonne dynamique, de fortes disparités par PI subsistent :

Sur l'axe 2 (numérique), la PI 2a avec un taux de programmation de 82% fin 2018 sur la base de 3 dossiers (SMO, SICTIAM et CD 84) cumulant 24. 3M€ de FEDER a été fortement compromise, suite aux problèmes rencontrés en 2018 sur les dossiers du SMO et du SICTIAM. De fait, le cadre de performance n'a pu être atteint sur l'indicateur relatif au nombre de prises FTTH installées (32% de la cible 2018 atteints). La PI2b sur les produits et services TIC des PME, pénalisée par des problèmes d'aides d'état sur les actions collectives n'a fait l'objet que d'une seule programmation. La réserve de performance sur l'axe 2 est perdue.

Sur l'axe 4 (développement urbain) le démarrage tardif des conventionnements avec les ITI se font toujours sentir, en particulier sur la PI8a (taux de programmation de 42% fin 2019) et les retards dans la mise en œuvre de certains projets n'ont pas permis d'atteindre le cadre de performance pour l'axe.

Face à ces difficultés, l'AG a travaillé à l'élaboration d'une révision du PO permettant par le transfert de crédits entre axes, de réallouer les réserves de performance des axes défaillants, d'optimiser les crédits restants et de maximiser le potentiel de priorités ayant des besoins significatifs de financement par des transferts intra axes.

2-L'examen de performance a aussi impulsé une démarche de bonnes pratiques pour fiabiliser la collecte des données indicateurs. Les instructeurs et les gestionnaires ont été sensibilisés au fil de l'eau à l'importance de la traçabilité des données (justificatifs, pj, commentaires). Cela a permis un travail de révision des indicateurs de réalisation afin de corriger des valeurs mal évaluées et les valeurs cibles 2023 et de mettre en cohérence ces éléments avec les mouvements financiers de la maquette et de sécuriser les prochains examens de performance.

3-Parallèlement, l'AG a fait face à un important enjeu de certification pour éviter le DO et sécuriser les indices financiers du cadre de performance.

La mobilisation des équipes (notamment sur l'axe 4 qui a vu ses montants certifiés atteindre 118% du CDP au 31/12/2019 contre 17% l'année précédente) a permis de dépasser les cibles financières 2019 malgré un contexte difficile marqué par deux sujets :

- La dématérialisation des dossiers de demandes de paiement : En accompagnement de l'ouverture du dépôt des demandes de paiement sur e-Synergie, la Région a mis à jour son guide des bénéficiaires en consacrant de longs développements à l'utilisation de cette plateforme. Elle a aussi actualisé ses outils et les a mis à disposition des porteurs de projets. Enfin elle a modifié le contenu de ses formations à destination des bénéficiaires. Pour autant, si cette possibilité a facilité la certification des dossiers bien montés par les bénéficiaires mais ce n'est pas le cas pour ceux devant être corrigés. De fait, pour limiter la charge administrative pesant sur les porteurs, ce sont les gestionnaires qui font ce travail de correction incontournable mais chronophage. .
- La supervision de l'AMO chargé de la réalisation d'environ 1/3 des CSF: Au-delà de leurs propres CSF les agents consacrent en moyenne 25% de leur temps de travail au contrôle de cohérence des CSF des AMO. Ce constat, auquel il faut ajouter la lourdeur du travail de certification a amené l'AG à réfléchir à des pistes d'optimisation pour simplifier l'instruction et la certification tout en maintenant le niveau de sécurisation nécessaire. Un groupe de travail dédié en interne a été mis en place en septembre 2019. Les conclusions sont attendues pour le 1er semestre 2020. Une estimation des moyens RH nécessaires pour faire face aux besoins actuels et futurs a été établie et soumise à l'institution.

4-La Commission a pointé un problème de différentiel entre les taux de programmation coût total et UE qui entraîne des remboursements de la Commission supérieurs aux montants FEDER versés aux porteurs et représente un risque potentiel de mauvaise gestion. L'AG avait identifié ce problème dès 2018 et réfléchi à un plan d'action en lançant des AAP en 2018 et 2019 au taux d'intervention FEDER augmenté (jusqu'à 70% sur la 2c et 80% sur la 6d), en envisageant une réduction du nombre de cofinanceurs lors de l'attribution des aides ou encore la surprogrammation en coût total sur certaines priorités.

FSE :

1- La programmation du FSE a continué à connaître des difficultés issues des problématiques de 2018 : report de potentiels porteurs de l'OS5c vers le programme national dû à la prolongation et l'extension au Var de l'IEJ, frein aux sollicitations de fonds européens due à la réforme nationale de la formation professionnelle et concurrence du PIC (Plan d'Investissement Compétences) dans le financement POR de nombreux projets éligibles. Malgré ces difficultés, on comptabilise 37 dossiers déposés sur les 5AAP de 2019 (contre 14 en 2018) pour 11 programmations (dont 6 conventionnements 2019), 12 en cours d'instruction et 6 en statut dépôt. La programmation FSE a atteint un taux de 59,4 % fin 2019.

2-L'examen du cadre de performance a conforté la nécessité de poursuivre une démarche de bonnes pratiques dans la collecte des indicateurs (voir §2 FEDER ci-dessus) et d'effectuer un travail de proposition d'actualisation de certains indicateurs et de révision des valeurs cible 2023 des indicateurs de réalisation et de résultat afin d'être cohérent avec l'avancement de la programmation et de mieux préparer les évaluations d'impact. La création de l'entrepôt de données a facilité la collecte et le traitement des données.

3-La certification du FSE était également un fort défi de l'année 2019 pour éviter le DO (seuil du DO 2019 supérieur de 50% au seuil 2018) et le service FSE a dû faire face aux mêmes problèmes de supervision des CSF établis par l'AMO (voir § 3 FEDER ci-dessus). Toutefois, l'intégration de la fonction CSF au logiciel SAFIR a permis le rejet des participants inéligibles sans retraitement manuel chronophage.

Pour le FEDER comme pour le FSE, des difficultés liées à Synergie dont les dernières fonctionnalités sont prévues pour fin 2020 subsistent. Si certaines défaillances ont été résolues, Synergie ne permet toujours pas des remontées complètes des données, particulièrement pour les données financières. Les exports ne sont pas toujours fiables et l'agrégateur n'est pas opérationnel. Pour pallier ces problèmes, une forte mobilisation des équipes est toujours nécessaire pour effectuer des retraitements manuels de données et élaborer des outils de suivi et de pilotage des programmes

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion, conformément à l'article 38, §1, point b), sis Hôtel de Région. DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES / SERVICE FEDER, 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille CEDEX 20 ; L'AG a confié les tâches d'exécution conformément à l'article 8, §4, point b) à EPIC Bpifrance, sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5,	Organisme de droit public ou de droit privé

du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b). L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT (France)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	19 oct. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 961 409,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 461 409,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 461 409,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	66 214,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	12 500,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	53 714,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds FEDER Région Sud Garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 953 730,96
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 976 865,48
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 505 944,50
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 252 972,25

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 252 972,25
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 252 972,25
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	17 670 175,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	179
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	90
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	90
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	90
29.2.1. dont micro-entreprises	53
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	14,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,01
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 461 409,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 461 409,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	143 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	55 552 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	650,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	149,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	27 128 665,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	PACA INVESTISSEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis,	Bloc financier séparé

paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS PACA INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 Place Jule Guesde, 13481 Marseille cedex 20
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS PACA Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 mars 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 257 330,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	27 128 665,00

14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	27 128 665,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	35 299 968,93
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 353 943,93
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 353 943,93
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	22 946 025,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	22 946 025,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	2 437 654,21
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 533 843,24
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	461 190,95
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prises de participation</i>

22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	23 263 958,89
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 631 979,45
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	22 863 968,90
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 431 984,45
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	11 431 984,45
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	11 431 984,45
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	57
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	56
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	47
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	47
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	47 275 625,11
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	11 431 984,45
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	35 843 640,66
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,80
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	19 728 041,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	104 064,52
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	319 606,01
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	250 000,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	69 606,01
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	22 946 025,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	22 946 025,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	95,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	46,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	35 843 640,60

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 785 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	REGION SUD PRETS
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non

9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS REGION SUD INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27, place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE Cedex 20
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS REGION SUD Investissement répond aux conditions de la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du

	Conseil en date du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et peut être considérée comme étant une entité mandatée au titre de la réglementation applicable aux aides d'Etat, les conditions suivantes étant remplies : 1. Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; 2. La personne morale con
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 nov. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	25 571 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 785 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 785 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	13 160 400,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 196 375,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 196 375,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 964 025,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 964 025,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	REGION SUD PRETS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des	0

bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à	

l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	15 530 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	260,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Provence Grand Large (Eolien Offshore)		Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO			2015, T1		2018, T4	2021, trimestre 1	1 - 1b					

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	160 000,00	0,13%
3	63 189 705,42	74,88%
Total	63 349 705,42	14,70%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a contribué dès 2011 à l'élaboration avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA), adoptée en 2015 par l'Union européenne.

La France va exercer en 2020 la présidence tournante de cette Stratégie. Cette représentation française est constituée de l'ANCT (anciennement CGET) et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le fil conducteur de la Présidence française 2020 de la SUERA vise à « accélérer la transition écologique de la région alpine pour lutter contre les changements climatiques et environnementaux », en phase avec le plan climat régional adopté en décembre 2017.

Les six axes thématiques de la présidence française 2020 sont en phase avec la stratégie montagne de la Région et avec les orientations du programme opérationnel FEDER-FSE.

L'implication de la Région dans cette stratégie permet de contribuer à orienter le futur programme opérationnel FEDER/FSE pour la période 2021-2027 dans la continuité des projets programmés dans le

cadre du programme opérationnel FEDER-FSE.

La Présidence française permettra de mettre en œuvre des actions au profit du développement de la montagne et de ses territoires, au bénéfice de l'écosystème régional, tout en relayant au niveau européen la stratégie régionale pour le climat et pour la mobilité durable.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

non

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

sans objet

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

non

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens FEDER_FSE	Résumé à l'intention des citoyens	14 sept. 2020		Ares(2020)4874610	Résumé à l'intention des citoyens FEDER_FSE	17 sept. 2020	nguefore
Courrier de réponses aux observations de la commission	Résumé à l'intention des citoyens	14 sept. 2020		Ares(2020)4874610	Courrier de réponse aux observations de la commission	17 sept. 2020	nguefore

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6b, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IR6c, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (45 < 193).